

—  
Le Ministre  
—

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de Partenariat commercial transatlantique (TTIP), la France a obtenu l'exclusion des services audiovisuels dans le mandat de négociation de l'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Le principe de l'exception culturelle est en effet constitutif du projet européen et garant de la diversité et de la vitalité de notre création artistique. Par conséquent, si la négociation peut permettre à nos entreprises – et notamment à nos PME – d'accroître leurs parts de marché aux Etats-Unis et de rééquilibrer un rapport de forces qui joue aujourd'hui au profit des géants américains et de leur vision du développement numérique, le renforcement des échanges en matière numérique dans le cadre du TTIP devra prendre en compte des enjeux spécifiques, notamment en matière de diversité culturelle, de protection des données personnelles, de propriété intellectuelle et de neutralité des plates-formes. Autant de sujets qui seront abordés au cours de la négociation et sur lesquels la France entend à la fois affirmer ses valeurs et promouvoir ses intérêts.

L'Union européenne a pris pleinement acte du rejet par le Parlement européen de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC-ACTA). En effet, l'Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (dont le texte n'est pas publié car il n'est pas finalisé) a été modifié et ne contient plus désormais de mesures pénales obligatoires. S'agissant de l'accord TTIP avec les Etats Unis, les Etats membres de l'UE ont dès l'origine exclu toute mesure pénale du mandat de négociation accordé à la Commission européenne.

Les droits de propriété intellectuelle jouent cependant un rôle déterminant dans la promotion de l'innovation et de la création. Dans le contexte économique actuel, ils constituent un levier important de la croissance et de la création d'emplois. Nous nous attachons aujourd'hui à trouver un équilibre satisfaisant entre la protection des droits de propriété intellectuelle sur internet et la liberté des utilisateurs. L'enjeu des négociations avec les Etats-Unis consiste à tirer tous les bénéfices de cet accord tout en protégeant le droit de réguler des Etats et en préservant la capacité de l'Union européenne à édicter ses propres normes, notamment dans des domaines qui relèvent des choix de société.

Les différents départements du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international sont pleinement mobilisés à cet effet et suivent le développement des négociations avec la plus grande vigilance. Je vous invite à prendre contact avec eux, notamment la Direction des entreprises et de l'économie internationale, si de plus amples informations vous sont nécessaires (Monsieur HUBERDEAU, Sous-directeur des Affaires internationales 01.43.17.65.97).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke ending in a sharp point.

Laurent FABIUS